



PRÉFET DE L'ISERE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement de Rhône-Alpes

Unité territoriale de l'Isère
Cellule risques chroniques

Affaire suivie par : Agnès VUKOVIC

Tél.: 04 76 69 34

Fax : 04 38 49 91 95

Courriel : agnes.vukovic@developpement-durable.gouv.fr

Références : UT38-12-0043-AVU0615

Grenoble, le 25 JUIN 2012

Le Préfet,
à
Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : PPA de Grenoble. Consultation des collectivités

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur pour la région Rhône-Alpes. En effet, la région est affectée par des dépassements récurrents de valeurs limites d'exposition pour plusieurs polluants atmosphériques. La zone de l'agglomération de Grenoble est notamment concernée par un contentieux européen lié au dépassement des valeurs réglementaires définies pour les particules, et devrait également l'être prochainement par une procédure contentieuse pour le dioxyde d'azote.

C'est dans ce cadre que la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) de la région grenobloise a été engagée en janvier 2011. Cette révision permettra de répondre aux exigences du décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air.

Le premier PPA de la région grenobloise (qui visait 45 communes de l'Isère), adopté en 2006, n'a pas permis de revenir à une situation sanitaire satisfaisante en terme de qualité de l'air. Cette révision doit permettre d'atteindre cet objectif et contribuera à la réponse de la France aux instances européennes face aux dépassements relatifs aux particules fines et dioxyde d'azote constatés. Les émissions affectant le bassin grenoblois provenant d'une zone beaucoup plus large, le périmètre du PPA révisé a été étendu à celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région grenobloise.

Depuis le lancement de la procédure, de nombreuses réunions de travail rassemblant les représentants du monde associatif, les acteurs économiques, les collectivités locales et les services de l'Etat ont eu lieu. Ces séances de travail ont permis d'engager une réflexion collective sur la base d'un diagnostic partagé et de proposer un certain nombre d'actions à conduire.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage qui s'est tenue en préfecture le 30 novembre 2011, le projet de PPA, rédigé à partir des contributions élaborées par l'ensemble des acteurs précités, a été présenté. Cette réunion a permis d'explicitier les mesures inscrites dans le projet de PPA, mesures qui concernent aussi bien les secteurs de l'industrie, du transport, que du tertiaire résidentiel et de l'urbanisme, et de débattre de leur opportunité en vue d'atteindre les objectifs de qualité de l'air.

Après consultation du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de l'Isère le 24 mai dernier, et conformément aux dispositions des articles L222-4 et R222-21 du code de l'environnement, je sou mets pour avis de l'organe délibérant **de chaque commune incluse dans le périmètre du SCOT de la région grenobloise**, le projet ci-joint de PPA de la région grenobloise.

Le document est téléchargeable sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Actualité.

Je vous prie de bien vouloir faire parvenir votre avis par courriel à l'adresse électronique suivante :

ut38.ppa-grenoble.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr.

J'appelle particulièrement votre attention sur le fait que votre avis sera réputé favorable s'il n'est pas donné dans un délai de trois mois à compter de la date de mise en ligne du présent courrier sur le site TERRITORIAL 38.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre participation.

Dans le cas où votre commune n'est pas incluse dans le périmètre du SCOT de la région grenobloise, ce courrier vous est transmis à titre d'information seulement.

Le Préfet
*Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général*
Frédéric PERISSAT

Liste des Mairies destinataires

ALLEVARD	CHATENAY	LA BUISSE	MENS
APPRIEU	CHATTE	LA BUISSIÈRE	MERLAS
ARZAY	CHEVRIÈRES	LA CHAPELLE-DU-BARD	MEYLAN
AUBERIVES-EN-ROYANS	CHICHILIANNE	LA COMBE-DE-LANCEY	MIRIBEL-LANCHATRE
AVIGNONET	CHIRENS	LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ	MOIRANS
BALBINS	CHORANCHE	LA FERRIÈRE	MOISSIEU-SUR-DOLON
BARRAUX	CLAIX	LA FLACHÈRE	MONESTIER-DE-CLERMONT
BEAUCROISSANT	CLELLES	LA FORTERESSE	MONSTEROUX-MILIEU
BEAUFORT	COGNIN-LES-GORGES	LA FRETTE	MONTAGNE
BEAULIEU	COLOMBE	LA MURETTE	MONTAUD
BEAUREPAIRE	COMMELLE	LA PIERRE	MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
BEAUVOIR-EN-ROYANS	CORDEAC	LA RIVIÈRE	MONTCHABOUD
BELLEGARDE-POUSSIEU	CORENC	LA SONE	MONTFALCON
BERNIN	CORNILLON-EN-TRIEVES	LA TERRASSE	MONTFERRAT
BESSINS	COUBLEVIE	LA TRONCHE	MONTSEVEROUX
BEVENAIS	COUR-ET-BUIS	LAFFREY	MORETEL-DE-MAILLES
BILIEU	CRAS	L'ALBENC	MORETTE
BIVIERS	CROLLES	LALLEY	MOTTIER
BIZONNES	DIONAY	LAVAL	MURIANETTE
BOSSIEU	DOMENE	LAVARS	MURINAIS
BRESSIEUX	ECHIROLLES	LE CHAMP-PRES-FROGES	NANTOIN
BRESSON	EYBENS	LE CHEYLAS	NOTRE-DAME-DE-COMMIERS
BREZINS	EYDOCHE	LE GRAND-LEMPES	NOTRE-DAME-DE-L'OSIER
BRIE-ET-ANGONNES	FARAMANS	LE GUA	NOTRE-DAME-DE-MESAGE
BRION	FLACHERES	LE MONESTIER-DU-PERCY	NOYAREY
BURCIN	FONTAINE	LE MOUTARET	ORNACIEUX
CHABONS	FONTANIL-CORNILLON	LE PIN	OYEU
CHALONS	FROGES	LE PONT-DE-CLAIX	PACT
CHAMPAGNIER	GIERES	LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE	PAJAY
CHAMPIER	GILLONNAY	LE TOUVET	PALADRU
CHAMP-SUR-DRAC	GONCELIN	LE VERSOUD	PENOL
CHAMROUSSE	GRENOBLE	LENTIOL	PERCY
CHANTESSÉ	GRESSE-EN-VERCORS	LES ADRETS	PINSOT
CHAPAREILLAN	HERBEYS	LONGECHENAL	PISIEU
CHARANCIEU	HURTIÈRES	LUMBIN	PLAN
CHARAVINES	IZEAUX	MALLEVAL	POISAT
CHARNECLES	IZERON	MARCILLOLES	POLIENAS
CHASSELAY	JARCIEU	MARCOLLIN	POMMIER-DE-BEAUREPAIRE
CHATEAU-BERNARD	JARRIE	MARNANS	POMMIERS-LA-PLACETTE
CHATELUS	LA BATIE-DIVISIN	MASSIEU	PONTCHARRA

PONT-EN-ROYANS	SAINT-HILAIRE	SARDIEU
PREBOIS	SAINT-HILAIRE-DE-LA-COTE	SASSENAGE
PRESLES	SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER	SECHILLENNE
PRIMARETTE	SAINT-ISMIER	SEMONS
QUINCIEU	SAINT-JEAN-DE-MOIRANS	SERRE-NERPOL
REAUMONT	SAINT-JEAN-D'HERANS	SEYSSINET-PARISSET
RENAGE	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	SEYSSINS
RENCUREL	SAINT-JULIEN-DE-L'HERMS	SILLANS
REVEL	SAINT-JULIEN-DE-RAZ	SINARD
REVEL-TOURDAN	SAINT-JUST-DE-CLAIX	TECHE
RIVES	SAINT-LATTIER	TENCIN
ROISSARD	SAINT-MARCELLIN	THEYS
ROVON	SAINT-MARTIN-DE-CLELLES	THODURE
ROYBON	SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE	TREFFORT
SAINT-ANDEOL	SAINT-MARTIN-D'HERES	TREMINIS
SAINT-ANDRE-EN-ROYANS	SAINT-MARTIN-D'URIAGE	TULLINS
SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE	SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	VARACIEUX
SAINT-APPOLINARD	SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES	VARCES-ALLIERES-ET-RISSET
SAINT-AUPRE	SAINT-MAXIMIN	VATILIEU
SAINT-BARTHELEMY	SAINT-MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS	VAULNAVEYS-LE-BAS
SAINT-BARTHELEMY-DE-SECHILLENNE	SAINT-MICHEL-LES-PORTES	VAULNAVEYS-LE-HAUT
SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET	SAINT-MURY-MONTEYMOND	VELANNE
SAINT-BERNARD	SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	VENON
SAINT-BLAISE-DU-BUIX	SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN	VEUREY-VOROIZE
SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE	SAINT-PANCRASSE	VIF
SAINT-BUEIL	SAINT-PAUL-DE-VARCES	VILLARD-BONNOT
SAINT-CASSIEN	SAINT-PAUL-D'IZEAUX	VINAY
SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	SAINT-PAUL-LES-MONESTIER	VIRIVILLE
SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES	SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD	VIZILLE
SAINTE-AGNES	SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX	VOIRON
SAINT-EGREVE	SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES	VOISSANT
SAINTE-MARIE-D'ALLOIX	SAINT-PIERRE-DE-MESAGE	VOREPPE
SAINTE-MARIE-DU-MONT	SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE	VOUREY
SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY	SAINT-ROMANS	
SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS	SAINT-SAUVEUR	
SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	SAINT-SEBASTIEN	
SAINT-GEOIRS	SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX	
SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS	SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES	
SAINT-GERVAIS	SAINT-VERAND	
SAINT-GUILLAUME	SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	